Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260212-292026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 3 février 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **26**

L'An deux mil vingt-six, le 9 février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, André CROCQ (à partir de la question n°3), Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Mathieu WIDLOECHER

Excusés : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, Claude MÉTAYER, Yannick PONT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Malik RABAULT, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

Secrétaire de séance : Pascale LE MASSON

Procurations : Arnaud BOISIVON à René BOUILLON, Janine LE GOFF à Pascale LE MASSON, Hélène AMOURIAUX-PICARD à Elisabeth SCHENREY, Nicolas LE BERDER à Bruno TAKORIAN

29/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026
SALLE DE SPORTS SAINT EXUPERY – LOCATION – TARIF

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances, expose :

Le Conseil municipal est invité à valider la mise en place d'un tarif de 320 € avec une caution de 500 € pour la location de la salle de sports Saint Exupéry pour une structure associative extérieure à la commune de Chavagne. La location sera encaissée par la régie de l'accueil de la mairie. Il s'agit seulement de la location de la salle, excluant la location du foyer sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le tarif de 320 € avec une caution de 500 € pour la location de la salle de sports Saint Exupéry pour une structure associative extérieure à la commune de Chavagne mais en adéquation avec la pratique sportive de la salle.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 10 février 2026

Le Maire,
René BOUILLON

MAIRIE DE CHAVAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Pascale LE MASSON